



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée ordinaire du **lundi 15 novembre 2021 à 19 h 30**, au sous-sol de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton une demande de dérogation mineure.

La demande concerne une propriété située au 1430, Route 222, constituée du lot 2 675 303 située dans la zone CR-2.

La demande consiste à autoriser une subdivision d'un lot riverain à un cours d'eau. La profondeur minimale requise d'un lot riverain est de 75 m, mais sa profondeur actuelle est de 57,89 m. Le lot existant est protégé par droits acquis, mais la subdivision créerait un second lot conforme aux normes, sauf quant à la profondeur minimale requise qui sera de 57,89 m, si elle venait à être acceptée, alors que le 4^e paragraphe de l'article 21 du *Règlement de lotissement 477* exige une profondeur minimale de 75 m pour un lot riverain.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec l'inspecteur municipal en bâtiment par courriel à l'adresse famarouche@sddb.ca et intervenir auprès du conseil lors de l'assemblée ordinaire du **lundi 15 novembre 2021 à 19 h 30**.

DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
Ce 26 octobre 2021

Liane Boisvert
Directrice générale et secrétaire-trésorière



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Liane Boisvert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat, en affichant le 26 octobre 2021, une copie de celui-ci au bureau et sur le site web de la municipalité conformément au *Règlement n° 694 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux*.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

**EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 26 OCTOBRE 2021**

Liane Boisvert
Directrice générale et secrétaire-trésorière